



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Bureau Communautaire
de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle**

**COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 Place du Parc
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE**

Séance du 24 février 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre février à 18 heures et 30 minutes, les membres du Bureau Communautaire légalement convoqué le 17 février 2022 se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	11
PRESENTS	10
VOTANTS	11

Monsieur Serge DELAVALLÉE a été nommé secrétaire de séance.

CONVOCATION

Datée	du 17/02/22
Affichée	le 17/02/22

Etaient présents : Jean SELLIER
Michel LE GLAUNEC
Serge DELAVALLÉE
Guy MARTEL
François BRIZARD
Nathalie LENÔTRE
François CARBONELL
Jean-Luc BEAUFILS
Virginie VIOLET
Véronique HELLEUX

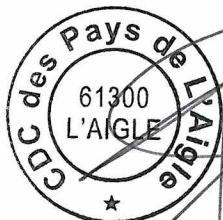
OBJET

Accord-cadre à bons de
commandes -
marché de fauchage et
d'éparage 2022-2025 :
attribution des marchés

Pouvoir : Philippe VAN-HOORNE a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE

Acte rendu exécutoire après
publication le 1^{er} mars 2022

Le Président,
Jean SELLIER



Monsieur MARTEL, Vice-Président délégué à la Voirie, expose aux membres du Bureau qu'un marché de travaux de fauchage a été lancé pour la période 2022/2025.

Ce marché a été lancé sous la forme d'un accord cadre à bons de commandes sans minimum et avec un maximum de 150 000 € TTC/an et par lot, pour un an, renouvelable 3 fois.

Le territoire a été divisé en 5 lots au lieu de 3 dans le marché précédent.

Les prestations sont réparties par lots définis comme suit :

- Lot n° 1 : Secteur n° 1 de la Ferté-en-Ouche
- Lot n° 2 : Secteur n° 2 de L'Aigle Ouest
- Lot n° 3 : Secteur n° 3 de L'Aigle
- Lot n° 4 : Secteur n° 4 de L'Aigle Est
- Lot n° 5 : Secteur n° 5 de Moulins la Marche

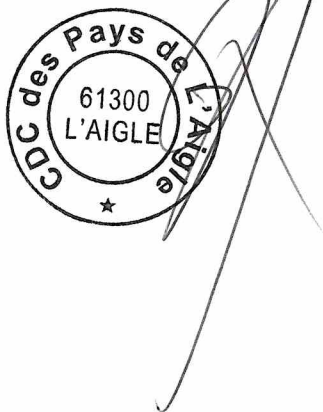
Caractéristiques du marché :

Type de marché :	Accord cadre alloti à bons de commande
Type de procédure :	MAPA OUVERT (marché à procédure adaptée)
Référence :	2021VOI0000003
Montant prévu au BP 2022 :	230 000 € TTC
Durée du marché :	Le marché commence à compter de la notification, renouvelable trois fois (3) pour une période d'un (1) an, sur reconduction expresse par courrier au plus tard un (1) mois avant la fin de la période en cours.

Acte rendu exécutoire après publication le 1^{er} mars 2022

Le classement des offres et le choix de l'attributaire sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

Le Président,
Jean SELLIER



1. Critère valeur technique
pondéré à 30 sur 100 points.

- 1.1 Moyens humains dédiés à la réalisation des travaux : 10 pts
- 1.2 Moyens matériels dédiés à la réalisation des travaux : 10 pts
- 1.3 Méthodologie et organisation des chantiers mises en place pour respecter le délai d'exécution : 10 pts

2. Critère environnemental
pondéré à 5 sur 100 points.

Le critère environnemental est analysé au travers des actions menées par le prestataire afin de réduire l'impact de son activité sur l'environnement (achat de véhicules électriques, certification ISO 14001, achat d'énergie verte ...)

3. Critère Prix des prestations
pondéré à 65 sur 100 points.

Conformément aux critères de jugement des offres définis dans le règlement de consultation et au rapport d'analyses fourni,

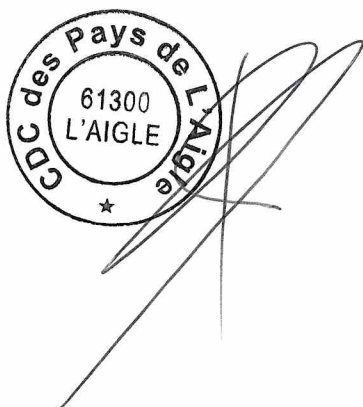
- Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-8
- Vu le rapport d'analyse des offres et l'application des critères de pondération
- Considérant l'avis de la commission MAPA rendu le 1^{er} février 2022

Le Bureau après en avoir délibéré :

- **RETIENT** l'offre présentée par la Société Jean-Yves LAMPERIERE pour le lot n° 1 - secteur de la Ferté-en-Ouche
- **RETIENT** l'offre présentée par la Société Jean-Yves LAMPERIERE pour le lot n° 2 - secteur de L'Aigle Ouest
- **RETIENT** l'offre présentée par la Société Jean FREON ELAGAGE pour le lot n° 3 - secteur de L'Aigle
- **RETIENT** l'offre présentée par la Société Jean-Yves LAMPERIERE pour le lot n° 4 - secteur de L'Aigle Est
- **RETIENT** l'offre présentée par la Société Stéphane LEMOINE, mandataire du groupement Stéphane LEMOINE - Jean-Dominique DUVAL pour le lot n° 5 - secteur de Moulins la Marche
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution du présent marché.

Acte rendu exécutoire après publication le 1^{er} mars 2022

Le Président,
Jean SELLIER



VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme